



Communiqué de Presse du 24 juillet 2013

Une Grande VICTOIRE dans le Groupe BOUYGUES

L'autorisation de licenciement de notre camarade Jean-Marc MASSEMIN est annulé ...

Une victoire pour Jean-Marc MASSEMIN, pour la démocratie, pour le droit syndical et contre la répression syndicale.

Les responsables des structures de la CGT, le Syndicat AXTER, le Bâtiment Local du Douaisis, l'Union Locale, l'Union Départementale, le Comité Régional et la Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement se sont réunis le 20 juillet 2013, suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lille concernant l'annulation de l'autorisation de licenciement de Jean-Marc MASSEMIN, Secrétaire Général du Syndicat CGT-AXTER.

Historique

2008 - 2012 → 4 longues années de lutte pour que Jean-Marc ne soit pas licencié !!!

17 janvier 2012 - 2013 → 18 mois de lutte pour que Jean-Marc soit réintégré !

17 juillet 2013 → Justice : troisième rendu de jugement en faveur de Jean-MARC. La 6^e Chambre du Tribunal Administratif annule l'autorisation de son licenciement !

Dans une période où le patronat voyou accentue la répression syndicale dans les entreprises, plus particulièrement dans le Groupe BOUYGUES et ces derniers temps dans le Douaisis (*E.ON, DUACOM, EVEOLE...*) les syndicalistes apprécient à sa juste valeur ce nouveau rendu de jugement du Tribunal Administratif de Lille (Voir ci-joint) qui permet à Jean-Marc de retrouver son honneur et sa dignité et demain son poste de travail.

Les syndicalistes sont convaincus que ce succès est le résultat de la mobilisation et des luttes menées avec la CGT, non seulement par les salariés d'AXTER, mais également avec les travailleurs des entreprises du secteur privé et public, de nombreux élus politiques, le Comité de Soutien présidé par le Président de la Ligue des Droits de l'Homme Régional qui a recueilli plus de 1 500 signatures. Sans oublier la médiatisation de cette affaire qui a bien été relayée par la presse locale, régionale et nationale ...

La CGT est consciente que la bataille n'est pas terminée.

Une rencontre avec la DIRECCTE est programmée le 25 juillet 2013 pour finaliser la mise en œuvre de cette dernière décision de justice pour que Jean-Marc MASSEMIN retrouve dans les plus brefs délais son poste de travail, et pour que lui soit payé le montant des salaires et primes qui lui est dû et que lui soit versé un dédommagement financier des préjudices subis (*personnel et familial*)....

Les militants ont décidé de s'adresser aux salariés d'AXTER le 25 juillet, avant leur départ en congés annuels, à l'heure de chaque prise de travail postée afin de leur annoncer la décision de justice et pour les inviter le Vendredi 30 août à 10 H 30 à un rassemblement sous forme de Meeting qui sera clôturé par un barbecue de lutte et de succès. Une Conférence de Presse, en présence des Secrétaires Généraux des structures de la CGT sera organisée lors de l'initiative du 30 août.

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 55 82 85 02 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres [e-mail] : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr